

FICHE DE POSTE

ENTRAINEUR DE NATATION - Groupe 4



ENTREPRISE	ASSJ Natation Vienne Glane	LOCALISATION	Saint Junien - Haute Vienne
TYPE DE CONTRAT	CDI INTERMITTENT	RÉMUNÉRATION	Selon CCNS
DEBUT DU CONTRAT	01/09/2025	HORAIRES	Environ 17H/ 39 semaines (prévisionnel)

MISSIONS PRINCIPALES

L'entraîneur, sous l'autorité du président de l'association, est chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique de son activité sportive. Il relève du groupe 4 de la CCNS.

MISSIONS SPORTIVES :

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics.
- Il anime ses interventions (stages, ...).
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents.
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités sportives et la participation à ces activités (compétition, stages, déplacements...).
- Il sélectionne les sportifs en vue des compétitions, et les propose au
- Il participe à la formation des futurs cadres.

MISSIONS DE DEVELOPPEMENT :

- Il mène des actions de développement de l'activité (prospection, organisation de manifestation en vue de promouvoir l'activité...), en collaboration avec le comité directeur de l'association.

PARTICIPATION A LA VIE DE LA SECTION :

- Il apporte un soutien au comité directeur dans la gestion administrative et financière.
- Il peut être amené à assurer l'accueil des adhérents.
- Il participe aux réunions de bilan et assure le compte rendu de l'activité au président de l'association.
- Sur demande du président de l'association, il peut être amené à participer aux réunions régulières du bureau de l'association.

FORMATION ET EXPERIENCES

DIPLÔMES :

- BEESAN 1er degré / 2e degré
- DEJEPS Natation Course
- DESJEPS Natation Course
- Licence
- MSN
- Titulaire du permis de conduire B
- BNSSA accepté/ sous condition de formation 1 - suivi par un MNS

AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ, TECHNICITÉ

RESPONSABILITES :

Il est responsable de la seule qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance initiation, entraînements, stages...),
- Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...),
- Garantir le respect de la politique sportive.

Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteurs de stagiaires.)

AUTONOMIE, INITIATIVE :

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- Il est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive...),
- Il organise son activité en fonction des directives du ... et de la politique sportive.

Il est placé sous l'autorité du président et vice président dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.

TECHNICITÉ :

Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :

- Les connaissances sportives de sa discipline,
- Les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...),
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante.

NOUS CONTACTER

- Président : Nicolas Lefebvre
- Mail: Presidence.assj.nat@gmail.com
- Tel: 06.77.74.86.17